



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES POUR LA MÉDITERRANÉE

COMITÉ DE L'AQUACULTURE

Troisième session

Saragosse (Espagne), 25-27 septembre 2002

PROGRAMME DE TRAVAIL PROPOSÉ POUR 2002-2004

INTRODUCTION

1. Le programme de travail proposé pour la prochaine période intersessions 2002-2004 inclut quatre activités principales: i) un soutien aux réseaux sur les Systèmes d'information pour la promotion de l'aquaculture en Méditerranée (SIPAM), les Technologies et l'aquaculture en Méditerranée (TECAM) et les Aspects socio-économiques et juridiques de l'aquaculture en Méditerranée (SELAM) (ainsi que des activités relatives aux aspects environnementaux qui relevaient précédemment du réseau sur les Aspects environnementaux de la gestion de l'aquaculture en Méditerranée (EAM); ii) une réunion ordinaire du Comité de l'aquaculture (CAQ); et iii) la collaboration au sein et à l'extérieur de la CGPM. La quatrième activité comporte la mobilisation de fonds pour les activités additionnelles du CAQ inscrites dans le Programme d'action défini lors de la Consultation sur l'article 9 du Code de conduite pour une pêche responsable (CCPR)

2. L'exécution de ce programme dépendra essentiellement de la constitution du budget autonome de la CGPM. Si une décision à cet égard ne peut être prise à la vingt-septième session de la CGPM, le prochain exercice sera de nouveau une période de transition et des crédits devront être obtenus directement auprès des divers partenaires, bailleurs de fonds et pays intéressés.

ACTIVITÉS PROPOSÉES POUR LE RÉSEAU SIPAM

Réunions

3. D'après les règles initiales, le SIPAM devrait tenir deux réunions par an, celle des Coordonnateurs nationaux (Réunion annuelle du SIPAM) et celle du Comité directeur. Une réunion des Coordonnateurs nationaux est prévue au cours du deuxième semestre 2002. Lors de sa dernière réunion, tenue à Rome (Italie) les 17 et 18 juin 2002, le Comité directeur a confirmé

que la prochaine réunion annuelle du SIPAM se tiendrait au Maroc comme il avait été proposé et convenu lors de la sixième réunion annuelle du SIPAM (tenue à Rome du 10 au 12 janvier 2002). Le Coordinateur national du Maroc a confirmé que son pays aiderait au plan de la logistique interne et de l'organisation. La ville de Casablanca a été choisie comme étant le site le plus approprié pour la réunion. Le mode de financement de la réunion n'a pas encore été déterminé, non plus que celui des deux réunions annuelles qui devront se tenir en 2003 et 2004.

4. Le Coordinateur régional du SIPAM participera aux sessions de la CGPM et du CAQ.

Nouveaux États membres

5. Tous les États membres de la CGPM sont automatiquement membres du réseau SIPAM dans le cadre d'un nouvel accord en cours de ratification. À l'heure actuelle, avec l'adhésion récente de l'Albanie, du Liban et de la Roumanie, 16 pays sont membres actifs du SIPAM. Il est prévu de faciliter l'accès des autres membres de la CGPM au cours de l'exercice biennal. Le Centre régional assurera la promotion du réseau par des visites dans les pays, la distribution de CD-ROM d'information, une documentation spécialisée et des démonstrations. Le budget des voyages sera supérieur aux montants débloqués par la Tunisie.

6. Tous les pays participant activement au réseau SIPAM sont tenus de communiquer, par l'intermédiaire de leurs Coordinateurs nationaux, des informations et statistiques à jour, complètes et vérifiées, selon les besoins. Maintenant que le nouveau portail SIPAM est en ligne et qu'il permet désormais de disséminer les informations auprès des utilisateurs finals potentiels et intéressés, les Coordinateurs nationaux devront saisir leurs informations plus fréquemment, au fur et à mesure qu'elles sont disponibles. Le rôle du Centre régional du SIPAM sera de veiller à ce que ces informations soient accessibles et d'aider les Coordinateurs nationaux en tant que de besoin. Lors de sa dernière réunion, le Comité directeur a demandé au Centre régional du SIPAM de suivre la question avec tous les pays et d'identifier les éventuels problèmes que les Coordinateurs nationaux pourraient rencontrer. Au cours du prochain exercice, les flux d'informations entre les pays participants et le Centre régional du SIPAM seront bien en place et leur organisation ne posera plus de difficultés majeures.

Portail SIPAM

7. La première version du portail Internet du SIPAM (www.faosipam.org) a été mise au point en juin 2002, mais elle devra subir un certain nombre de modifications une fois le site rodé. La grande étape suivante est la gestion du portail, notamment la saisie de données nouvelles/corrigées, de nouvelles, etc. dans ses pages et celles des sous-portails. Le Centre régional du SIPAM a un rôle crucial dans ce domaine et il participera pleinement à la gestion du portail et à sa mise à jour qui, de l'avis du Comité directeur, devrait se faire au moins une fois par mois. Or, la nouvelle version Internet du SIPAM est beaucoup plus dynamique et pourrait exiger des saisies quotidiennes ou hebdomadaires dans certains domaines pour que le portail offre les dernières informations et nouvelles intéressant le secteur de l'aquaculture méditerranéenne. Le personnel devra recevoir une formation spécialisée au Centre régional du SIPAM afin de préparer les communiqués Internet et de mener à bien la mise à jour.

8. Il convient, au stade actuel, de maintenir des liens contractuels avec les concepteurs du portail SIPAM pour assurer la gestion des éléments techniques complexes et du serveur. Cette tâche incombera à la FAO jusqu'au moment où le portail sera transféré à son hôte final (le serveur de la CGPM par exemple). L'étape suivante du développement du portail consistera à créer une interface avec le système d'information de la FAO sur les pêches (FIGIS). Cet étoffement permettra au SIPAM et au FIGIS de communiquer l'un avec l'autre et d'échanger des données et des informations en tant que de besoin.

9. Pour faciliter les flux de communication entre le Centre régional du SIPAM, les Coordinateurs nationaux et tous les experts dont les noms figurent dans les bases de données du SIPAM, il faudra élaborer un outil de communication. Cet outil permettra au Centre régional du

SIPAM de créer automatiquement des groupements d'adresses électroniques (listes de mél) pour les communications courantes. Les concepteurs du site du SIPAM seront sollicités et il faudra débloquer un financement à cette fin.

10. Une fenêtre *forum* du portail SIPAM a été créée et le *forum* des Coordinateurs nationaux est opérationnel. Des *forums* techniques et nationaux spécialisés seront conçus afin de faciliter la collecte et la diffusion des informations: les deux premiers seront lancés sous peu; ils porteront sur «la santé des poissons» et «la commercialisation et les échanges».

Partenaires disposant de sous-portails SIPAM

11. Six partenaires disposant de sous-portails SIPAM ont été recensés à ce jour et des espaces ont été créés dans le portail SIPAM: ASFA (Précis sur les sciences aquatiques et halieutiques), CIHEAM (Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes), EAS (Société européenne d'aquaculture), UE (Union européenne), FIGIS (Système mondial d'information sur les pêches) et CGPM. La principale fonction de ces sous-portails sera d'aider les futurs utilisateurs du site web du SIPAM à obtenir rapidement les informations pertinentes et précises qui existent probablement, mais pas nécessairement, dans leur site officiel et qui sont souvent difficiles à trouver.

12. Le Centre régional du SIPAM maintiendra des communications fréquentes et dynamiques avec tous les points de contact des sous-portails existants pour que toutes les informations et nouvelles pertinentes concernant l'aquaculture méditerranéenne soient transmises en temps voulu. Au stade actuel, toutes les nouvelles données fournies par les partenaires seront introduites dans les pages appropriées des sous-portails par le personnel du Centre régional du SIPAM. Au nombre des enrichissements prévisibles du site web du SIPAM, on peut envisager la création d'un logiciel convivial et spécialisé permettant à tous les partenaires de mettre leurs propres pages à jour de manière indépendante. L'élaboration de ce logiciel va dépendre des possibilités de financement et de la détermination des partenaires.

Bases de données du SIPAM

13. Les efforts visant à améliorer toutes les bases de données vont se poursuivre et s'intensifier. Le Centre régional continuera à filtrer toutes les bases de données du SIPAM pour s'assurer que seules les données complètes sont introduites dans le site web. À l'heure actuelle, 30 pour cent des données existantes n'ont pas été mises à disposition sur le site web parce qu'elles sont incomplètes ou jugées peu fiables. Le Centre régional continuera à travailler avec les Coordinateurs nationaux pour garantir la saisie des informations – existantes ou nouvelles – dans les diverses bases de données appropriées.

14. S'agissant de la base de données sur les pathologies, il a été décidé que cette fenêtre du site web du SIPAM contiendra au départ l'enquête TECAM sur les laboratoires d'analyses diagnostiques en aquaculture méditerranéenne. Cette enquête avait été organisée conjointement par le Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM), par l'intermédiaire de l'Institut agronomique méditerranéen de Saragosse (IAMZ), le Département des pêches de la FAO et le Centre régional du SIPAM.

15. Cette fenêtre du portail SIPAM aura aussi un lien avec l'AAPQIS (Aquatic Animal Pathogen and Quarantine Information System). En outre, il est prévu de créer un sous-portail AAPQIS dès que le site web de l'AAPQIS aura été ouvert vers la fin de 2002 étant donné la pertinence d'une grande partie des informations pour la région méditerranéenne. Cependant, les chapitres concernant les pays méditerranéens n'étant pas encore prêts, l'AAPQIS ne pourra offrir que des informations «statiques». Le rôle du SIPAM, à ce stade, consistera à identifier, recueillir et diffuser des informations «dynamiques» intéressant les pays méditerranéens. Tout étoffement des banques de données du SIPAM sur la santé/les pathologies des poissons devra bénéficier du soutien de la FAO.

Rapports

16. L'établissement de rapports nationaux et/ou techniques fondés sur les informations des bases de données du SIPAM sera possible dès que les concepteurs du site web auront mis au point le logiciel de rédaction des rapports du portail: les rapports seront rédigés en fonction des prescriptions et de la disponibilité des informations dans les bases de données. L'élaboration de rapports de qualité dépendra des informations et des données fournies par les Coordinateurs nationaux qui seront traitées et diffusées par le Centre régional.

Élaboration de réseaux nationaux

17. À l'heure actuelle, la création de réseaux nationaux a commencé dans plusieurs pays. Au cours du prochain exercice, on s'efforcera d'en ajouter d'autres, en particulier dans les pays dont le secteur aquacole est développé. Ces réseaux nationaux devraient améliorer le processus de collecte des données en rapprochant les instituts spécialisés et les Centres nationaux et permettront de mieux utiliser les données contenues dans le système, ce qui rendra celui-ci d'autant plus attractif pour les États Membres. Le Centre régional participera activement à la promotion de ces réseaux nationaux par des contacts quotidiens, voire, des visites dans les pays.

Consolidation des capacités nationales et renforcement du Centre régional

18. Il faudra organiser un programme de formation à l'utilisation du logiciel et à la gestion du flux des données nationales pour les nouveaux pays adhérant au réseau. Il devrait être possible d'utiliser le programme CTPD de la FAO, ainsi que le budget disponible à cet effet au Centre régional.

ACTIVITÉS PROPOSÉES POUR LES RÉSEAUX SELAM ET TECAM

19. Les activités incluses dans le programme de travail pour les deux réseaux coordonnés par le Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM pour 2003 et 2004) ont été proposées pendant la troisième réunion du Comité de coordination des réseaux SELAM et TECAM, qui s'est tenue à Saragosse du 28 février au 1^{er} mars 2002. Les propositions tenaient compte des résultats de la préparation du Programme d'action convenu par les participants à la Consultation sur l'application de l'article 9 du Code de conduite pour une pêche responsable dans la région méditerranéenne, tenue à Rome (Italie) du 19 au 23 juillet 1999. Les activités ont été organisées en fonction des priorités thématiques et des capacités administratives des réseaux.

20. Le volume des activités proposées dépendra avant tout de la combinaison de financements limités que le CIHEAM, avec l'aide de la contribution financière et technique du Département des pêches de la FAO, pourra allouer aux réseaux TECAM et SELAM, sans tenir compte d'un éventuel budget autonome de la CGPM. Si un tel budget était disponible, un programme révisé serait élaboré pour inclure des activités sélectionnées comme priorités régionales par les pays lors de la réunion et de la consultation susmentionnées. Il est évident que si ce budget autonome était approuvé, il serait aussi possible d'accroître la participation de spécialistes de l'aquaculture des pays en développement aux activités proposées.

21. Le programme de travail du TECAM et du SELAM pour 2003 et 2004 inclut les activités proposées et sélectionnées comme Priorités 1 lors de la Réunion du Comité de coordination des réseaux. Des activités du deuxième groupe de priorités (Priorités 2) pourraient remplacer les activités du groupe 1 ou être mises en œuvre pendant la période du programme de travail ou plus tard, en fonction des fonds disponibles.

22. Les activités correspondant aux Priorités 1 et 2 sont considérées comme souhaitables mais, du fait de la tendance à la baisse des fonds qui leur sont affectés, il ne sera peut-être pas possible de toutes les mettre en œuvre, auquel cas il faudra procéder à une nouvelle sélection.

- Le programme de travail de 2003-2004 comprend les activités suivantes (Priorités 1):
 - a) un stage TECAM sur les *«progrès réalisés dans le domaine de la reproduction des poissons et application à la gestion des stocks reproducteurs»* prévu pour février 2003 à Saragosse (Espagne);
 - b) un séminaire TECAM sur l'*«utilisation des vaccins et de la chimiothérapie dans l'aquaculture méditerranéenne»* prévu pour mai 2002, à Ismir (Turquie);
 - c) un séminaire TECAM sur les *«systèmes de recyclage et leur application dans l'aquaculture»* prévu pour octobre 2003 (Site: à déterminer);
 - d) séminaire SELAM sur la *«législation de l'aquaculture dans les pays méditerranéens»*, prévu pour décembre 2003 (Site: à déterminer);
 - e) un atelier SELAM sur le *«zonage des côtes aux fins du développement de l'aquaculture»*, prévu pour février 2004 (Site: à déterminer);
 - f) un cours spécialisé/séminaire approfondi sur les *«récents progrès réalisés en ce qui concerne les techniques appliquées dans les écloseries de mollusques»*, prévu pour mai 2004 (Site: à déterminer);
 - g) un atelier SELAM sur la *«traçabilité des produits de l'aquaculture»*, prévu pour octobre 2004 (Site: à déterminer); et
 - h) la mise à jour de l'*«enquête sur les laboratoires d'analyses diagnostiques dans le secteur de l'aquaculture méditerranéenne»*. Cette activité se déroulera tout au long de 2004.

- Les activités correspondent aux Priorités 2 qui sont proposées comprennent:
 - i) un stage TECAM sur le thème: *«production de macroalgues et de microalgues dans l'aquaculture»*;
 - j) un séminaire TECAM sur le thème: *«génétique et élevage d'espèces aquacoles méditerranéennes»*;
 - k) un séminaire TECAM sur le thème: *«diversification des espèces à nageoires»*;
 - l) un stage TECAM sur le thème: *«manutention après récolte et dépuración des bivalves»*;
 - m) un stage TECAM sur le thème: *«aquaculture marine au large des côtes»*;
 - n) un stage TECAM sur le thème: *«bonnes pratiques de gestion de l'aquaculture»*; et
 - o) un séminaire TECAM sur le thème: *«derniers progrès dans la production et l'utilisation d'aliments pour la culture larvaire»*.

23. Compte tenu des difficultés rencontrées par les partenaires intéressés pour financer un programme adéquat d'aquaculture dans la région méditerranéenne, le Comité est invité à

envisager de relancer l'idée du Projet régional qui avait été présenté lors de la deuxième session du Comité de l'aquaculture de la CGPM. Il pourrait être mis à jour et porter sur la mise en œuvre des activités prioritaires indiquées dans le programme de travail élaboré. L'exécution des diverses activités pourrait être confiée aux réseaux CAQ existants.

QUATRIÈME SESSION DU COMITÉ DE L'AQUACULTURE DE LA CGPM

24. Le Comité de l'aquaculture se réunit tous les deux ans. La quatrième session du Comité devrait se tenir en 2004 et il faudra débloquer un financement approprié pour son organisation. Le principal poste de dépense est constitué par l'interprétation dans les quatre langues de la réunion (anglais, arabe, espagnol et français), le deuxième, par la traduction en français et la publication de tous les documents pertinents de la session, y compris du rapport final. Le coût global de la prochaine session dépendra de la décision du Comité concernant le lieu de la réunion et de la disponibilité d'interprètes qualifiés. Il faudra trouver un financement pour cette session. L'Italie avait accueilli et financé les deux premières sessions du Comité de l'aquaculture de la CGPM; la troisième session est financée par l'Espagne.

COLLABORATION AU SEIN DE LA CGPM ET AVEC L'EXTÉRIEUR

25. Le Comité scientifique consultatif (CSC) de la CGPM a tenu sa cinquième session du 1^{er} au 4 juillet 2002 à Rome (Italie). Se fondant sur le rapport de la Réunion conjointe CGPM/CICTA sur les stocks de grands poissons pélagiques en Méditerranée, tenue à Sliema (Malte) du 15 au 19 avril 2002, le Comité a noté que la pratique de la capture des thons rouges et de leur élevage dans des cages flottantes se développait rapidement en Méditerranée. Il a également reconnu que l'évolution rapide de l'industrie générait un nombre de problèmes qui rendaient la gestion des stocks de thons rouges plus difficile.

26. Après avoir débattu de la question des pratiques d'élevage du thon, y compris sa définition, le CSC a recommandé la constitution d'un groupe de travail *ad hoc* chargé d'élaborer un Code des meilleures pratiques durables d'élevage et d'engraissement du thon en Méditerranée. Il a été proposé que ce groupe soit composé de scientifiques spécialistes des domaines indiqués dans la proposition de mandat (donné en Annexe 1). Sa coordination serait assurée par le CSC, le CAQ de la CGPM et le Comité permanent de la recherche et des statistiques de la CICTA.

27. Le Comité de l'aquaculture pourrait examiner la proposition du CSC, et notamment la proposition de mandat concernant la création d'un groupe de travail commun CAQ/CSC/CGPM et CPRS/CICTA, et envisager la possibilité d'inscrire cette activité dans son programme.

28. On tentera de renforcer les liens avec le projet régional AdriaMed en cours (Coopération scientifique à l'appui de la pêche responsable dans l'Adriatique), financé par l'État italien. Une des activités prioritaires sera d'organiser par l'intermédiaire d'AdriaMed une réunion sur les interactions entre le secteur de la pêche de capture et l'aquaculture.

29. En outre, les liens avec des organisations telles que la Fédération européenne des associations piscicoles (FEAP) et la Société européenne d'aquaculture (EAS) seront renforcés. La FEAP et l'EAS seront encouragées à contribuer aux pages web du SIPAM (ainsi qu'à celles des autres sous-portails) afin d'établir un flux permanent de communications. Les rapports avec ces organisations consisteront aussi à débattre des activités prévues dans le programme d'action afin d'identifier des moyens de les mettre en œuvre. Le Centre régional du SIPAM à Tunis prendra aussi les premiers contacts avec des organisations telles que l'Union arabe des producteurs piscicoles.

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES BESOINS DE FINANCEMENT

30. Pour pouvoir tenir les réunions régulières du SIPAM (réunion annuelle et réunion du Comité directeur) et exécuter les diverses activités proposées dans le programme de travail, il faudra réunir des fonds des divers partenaires et des pays intéressés; il ne sera possible de constituer un budget que lorsqu'un nombre suffisant de pays aura ratifié l'accord de la CGPM.

31. Le tableau ci-dessous donne une estimation des fonds requis pour la mise en œuvre des activités proposées:

SIPAM	\$ E.-U.
Réunions	
Trois réunions annuelles (2002, 2003, 2004) ⁽¹⁾	75 000
Deux réunions du Comité directeur (2003, 2004) ⁽²⁾	12 000
Nouveaux États membres et organisation des réseaux nationaux	
Visites dans les pays	5 000
Portail SIPAM	
Gestion des éléments techniques et du serveur ⁽³⁾	5 000
Conception et étoffement du portail	5 000
Logiciel de communication	1 000
TECAM/SELAM	
Programme de travail pour 2003 et 2004 - Dix stages/séminaires/ateliers ⁽⁴⁾	320 000
SESSION de la Commission de l'aquaculture	
Quatrième session ⁽⁵⁾	40 000

(1) Le coût de ces réunions dépendra du lieu retenu. Pour minimiser les dépenses au maximum, la tendance est au financement des déplacements des Coordinateurs nationaux des pays moins développés. Le Département des pêches de la FAO finance les frais de voyage de son personnel. Le pays hôte couvre souvent le coût de la salle de réunion et de la logistique locale.

(2) Deux Coordinateurs nationaux et deux membres du personnel de la FAO participent aux réunions du Comité directeur.

(3) Cette tâche incombera à la FAO jusqu'à ce que le portail SIPAM soit transféré au serveur FAO.

(4) Le coût estimatif direct de l'organisation des activités incluses dans le programme de travail du TECAM et du SELAM a été calculé sur la base des activités précédentes. La FAO et le CIHEAM les prendront en compte lors de la préparation de leurs budgets respectifs. En outre, la FAO et la CIHEAM essaieront d'obtenir un soutien financier des autres organisations nationales et internationales et une participation des institutions à l'organisation des diverses activités.

(5) La prochaine réunion du Comité de l'aquaculture se tiendra en 2004. Les estimations de coûts directs incluent l'interprétation en quatre langues de même que la traduction et l'impression des documents pertinents.

32. Le réseau SIPAM devient progressivement plus efficace avec l'aide des outils conçus et fournis à cette fin mais, pour assurer sa croissance et son expansion, il aura encore besoin du soutien du Programme ordinaire de la FAO, en attendant la constitution d'un budget autonome de

la CGPM. Le soutien du Département des pêches de la FAO comprendra: i) le Secrétariat technique du Comité de l'aquaculture de la CGPM, qui comprend le SIPAM au nombre de ses réseaux, pour la défense des intérêts de l'aquaculture dans la région; ii) une aide à l'organisation de toutes les réunions du SIPAM ainsi qu'à la coordination avec les réseaux TECAM et SELAM pour toutes les questions liées aux bases de données du SIPAM; iii) un financement du Programme ordinaire, avant tout pour les déplacements, les contrats et les consultants nécessaires à l'évolution du réseau et du système SIPAM; iv) la liaison avec le Services des ressources marines de la FAO pour retenir les services du concepteur du SIPAM; et v) la liaison avec les bailleurs de fonds pour obtenir des financements extrabudgétaires destinés à couvrir le coût des réunions et autres activités.

MESURES PROPOSÉES AU COMITÉ

33. Le Comité est invité à examiner le programme de travail proposé et les besoins de financement pour le prochain exercice 2002-2004 et les activités connexes du Comité de l'aquaculture de la CGPM.

Annexe 1

MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL *AD HOC* CAQ/CSC/CGPM SUR LES PRATIQUES DURABLES D'ÉLEVAGE ET D'ENGRAISSEMENT DU THON EN MÉDITERRANÉE

Compte tenu:

de la recommandation du quatrième Sous-Comité de la CGPM sur l'évaluation des stocks, tenu à Barcelone (Espagne) du 6 au 9 mai 2002, «...de proposer au CSC la création d'un groupe de travail multisectoriel qui serait chargé d'élaborer un Code de conduite sur les pratiques durables de l'élevage du thon en Méditerranée, d'établir des directives communes destinées à faire de cette activité une pratique durable...»;

des «effets de l'élevage» énumérés dans le rapport de la sixième réunion CGPM/CICTA sur les stocks de grands poissons pélagiques en Méditerranée, tenue à Sliema (Malte) du 15 au 19 avril 2002, qui comprennent: les effets statistiques, les effets biologiques, les effets en matière de gestion, les effets écologiques potentiels, les effets sociaux et économiques potentiels, les effets potentiels en matière de gestion et les solutions éventuelles proposées;

Le Groupe de travail *ad hoc*:

élaborera un projet de «directives techniques sur les pratiques durables d'élevage et d'engraissement du thon en Méditerranée» qui sera examiné plus tard dans les enceintes appropriées;

envisagera ensuite des solutions possibles afin de réduire les effets de l'élevage et proposera des mesures en vue de leur mise en œuvre, en tenant compte de la liste des problèmes à résoudre (voir ci-dessous).

Afin de maximiser l'efficacité du Groupe et compte tenu de ses fonctions de comité de rédaction, il est suggéré de ne faire appel qu'à un nombre limité d'experts. Le Groupe de travail pourra comprendre un représentant de chacun des sous-comités CSC de la CGPM (Sciences économiques et sociales, Environnement et écosystèmes marins, Statistiques et informations, Évaluation des stocks), un ou plusieurs représentants du Comité de l'aquaculture de la CGPM et un ou plusieurs représentants de la CICTA.

Liste des problèmes

Problèmes statistiques:

Estimation précise du poids total des prises.

Estimation précise des caractéristiques biologiques des prises (taille, composition).

Statistiques exactes concernant l'origine des prises (pavillon, zone, campagne, point de transfert et de destination).

Statistiques exactes concernant les opérations de pêche à la senne tournante (effort et stratégie de pêche).

Estimations précises des taux de croissance et de conversion dans les cages.

Problèmes biologiques:

Disponibilité d'échantillons biologiques à des fins d'études scientifiques (fécondité, reproduction et croissance par exemple).

Problèmes de gestion:

Suivi du respect des règlements en vigueur (VAC et limites de taille).

Conflits entre les engins (cages remorquées et palangres).

Modification de la distribution spatio-temporelle des pêches.

Problèmes écologiques potentiels:

Impact sur les populations marines sauvages utilisées comme appât.

Pollution, contamination et modification possible de l'environnement local.

Contamination des thons d'élevage par des produits chimiques, des métaux, des médicaments, etc.

Problèmes sociaux et économiques potentiels:

Interactions avec les autres activités côtières (tourisme, pêche artisanale).

Autres conflits entre engins et entre opérations de pêche.

Conflits entre les opérations aquacoles (concurrence pour les appâts).

Problèmes de gestion potentiels:

Pressions en faveur de l'intensification de l'effort de pêche et du ciblage des thons rouges de petite taille et de moyenne taille.

Autres problèmes (selon ce que le Groupe de travail jugera nécessaire).